

TERRES DU SUD

Le Conseil Immobilier

HONORAIRES

Le tarif de nos honoraires est indiqué ci-dessous.

Ces tarifs représentent une moyenne ; des aménagements dégressifs pourront être apportés en fonction de l'importance de notre intervention et du prix des biens. La charge en est définie contractuellement lors de la signature du mandat.

En cas de vente en collaboration avec une autre agence, les honoraires peuvent être fonction du barème propre à cette agence.

N'hésitez pas à nous consulter pour plus de renseignements.

Appartements, Villas et Terrains	
Prix de Vente	Honoraires d'Agence à la charge de l'Acquéreur
Jusqu'à 65 000 €	5 000 € TTC
De 65 001 € à 140 000 €	Maximum 8,7 % TTC
De 140 001 € à 220 000 €	Maximum 7,5 % TTC
De 220 001 € à 290 000 €	Maximum 6,4 % TTC
Au-delà de 290 001 €	Maximum 5,3 % TTC

Honoraires d'Agence	
Garages, Parkings, Murs Commerciaux	10 % TTC du prix de vente, minimum 2 000 € TTC À la charge de l'Acquéreur
Vente en Viager	Selon le type de bien voir barème des honoraires détaillé ci-dessus : - en fonction de la valeur de la nue-propiété si occupé, - en fonction de la valeur vénale si libre.
Avis de Valeur écrit (hors mise en vente)	240 € TTC à la charge du Propriétaire

TVA au taux légal en vigueur, soit 20%. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

(Document en vigueur au 1er avril 2017)



« TERRES DU SUD IMMOBILIER » Sarl au capital de 8 000 € - 268, rue Général Michel Audéoud - 83000 TOULON
RCS TOULON - SIREN 441 135 001 - Garantie par la Caisse de Garantie GALIAN - 89, rue La Boétie - 75008 PARIS
Carte professionnelle CPI 8305 2016 000 010 923 délivrée par la CCI du Var - Code NAF 6831Z